

SCHÉMA DE COHÉRENCE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

LA LIGUE DE SURF DES PAYS DE LA LOIRE



LA LIGUE DE SURF DES PAYS DE LA LOIRE

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	3
Édito	4
Présentation du surf et de son environnement	5
Organisation - gouvernance en Pays de la Loire	7
Situation du surf en Pays de la Loire	8
État des lieux des équipements	13
Ambitions 2025	13
Besoins en équipements	14
Annexes	15

PRÉAMBULE

Le développement de la pratique sportive sur le territoire passe par l'accès à des équipements de qualité. Ceux-ci doivent être accessibles à tous pour permettre une pratique la plus diversifiée possible, adaptés aux usages d'aujourd'hui et capables de s'adapter à ceux de demain.

Ainsi, dans le cadre d'un aménagement sportif du territoire, il apparaît indispensable que la création et la modernisation des équipements soient pensées à l'échelle du territoire et au regard des besoins des Ligériens. Cette vision stratégique doit intégrer les projets de développement des instances sportives et l'émergence de nouvelles formes de pratique.

La Région des Pays de la Loire, le Comité régional olympique et sportif, la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale, avec le soutien du Cabinet Amnyos, ont décidé d'encourager les ligues et comités régionaux dans l'élaboration de schémas de cohérence des équipements sportifs.

Ces schémas sont, avant tout, des outils pour le mouvement sportif dans une perspective de développement des activités. Ils peuvent également être mis à la disposition de l'ensemble des acteurs engagés dans le sport. Ils permettent de partager une même vision des besoins et les perspectives possibles d'aménagement et d'équilibre des territoires en matière d'équipements et d'accès aux disciplines sportives.

ÉDITO

La Ligue de surf des Pays de la Loire est une structure déconcentrée de la Fédération française de surf (FFS), délégataire d'un certain nombre de prérogatives issues des missions d'une fédération nationale.

Jeune entité au regard des comités régionaux du sud-ouest, elle s'est fortement développée et structurée depuis 2008, date de sa première convention d'objectifs avec la Région des Pays de la Loire, qui a reconnu en elle le potentiel de croissance sur le plan sportif, accompagné par une explosion des activités de glisse sur le volet tourisme.

L'équipe dirigeante a programmé des actions fortes, axées autour d'un projet cohérent, en insistant sur les volets formation, communication et valorisation des compétitions.

La mise en place d'une filière de pré-haut niveau, organisée autour de deux sections sportives scolaires (collège et lycée) en 2011, l'obtention de titres nationaux réguliers, puis l'organisation des championnats de France en 2013, à Brétignolles-sur-Mer, ont conforté la place de la Ligue dans le paysage national, l'installant en qualité de « Ligue majeure » derrière l'Aquitaine et la Bretagne.

L'arrivée imminente d'une « révolution » de la pratique du surf, tant sur le volet sportif que touristique, provoquée par le concept de « vagues artificielles » va bousculer toutes les représentations actuelles de ce sport, pourtant déjà bien installé dans les médias (nombreux titres mondiaux depuis 10 ans), mais toujours handicapé par les aléas de son environnement (vagues, météo...).

Ce concept apportera, entre autres, tous les critères nécessaires à un accompagnement médiatique important et à son positionnement « olympique ». La région des Pays de la Loire, de par le dynamisme de ses institutions, son potentiel économique et touristique, et ses structures déjà très développées autour des activités nautiques (voile...), ne peut manquer ce rendez-vous, peut-être beaucoup plus proche que les échéances d'un schéma directeur à l'horizon 2025.

La fin de l'olympiade de Rio marquera l'histoire des fédérations non olympiques. Le surf a vocation à présenter, dès 2020, un dossier au Comité international olympique (CIO), soutenu par ses instances internationales (ISA) mais aussi nationales (CNOSF).

C'est donc dans une perspective très positive et particulièrement tournée vers un renouveau du surf que se positionne ce schéma directeur. De ce fait, il requiert la plus grande attention de tous les acteurs, quel que soit leur niveau d'engagement ou d'expertise.

Je formule, au nom de la Fédération française de surf et de son président, Jean-Luc Arassus, ainsi qu'en qualité de vice-président de la Ligue de surf des Pays de la Loire, tous les espoirs d'une prise en compte de la réalité des enjeux liés au développement du surf, au travers de ses structures et de ses moyens d'action, afin que les sportifs ligériens, mais aussi le public le plus large possible puissent profiter au plus vite de cette évolution incontournable.

Charles BRIDE

**Secrétaire général de la Fédération française de surf
Vice-président de la Ligue des Pays de la Loire**

Présentation du surf et de son environnement

Le surf est un terme générique qui englobe les activités de glisse utilisant l'énergie des vagues. Une vague est une onde qui se déplace sur un plan d'eau pour déferler in fine sur la côte maritime.

D'origine polynésienne, il fut pendant très longtemps l'apanage des familles royales dont les chefs prouvaient leur valeur, leur force et leur courage en affrontant les vagues.

Apparu en France à la fin des années cinquante, le surf consiste à se maintenir debout en équilibre sur une planche, porté par une vague déferlante en exécutant des manœuvres. Discipline exigeante, le surf demande un long apprentissage. C'est de très loin la discipline qui fédère le plus grand nombre de pratiquants.

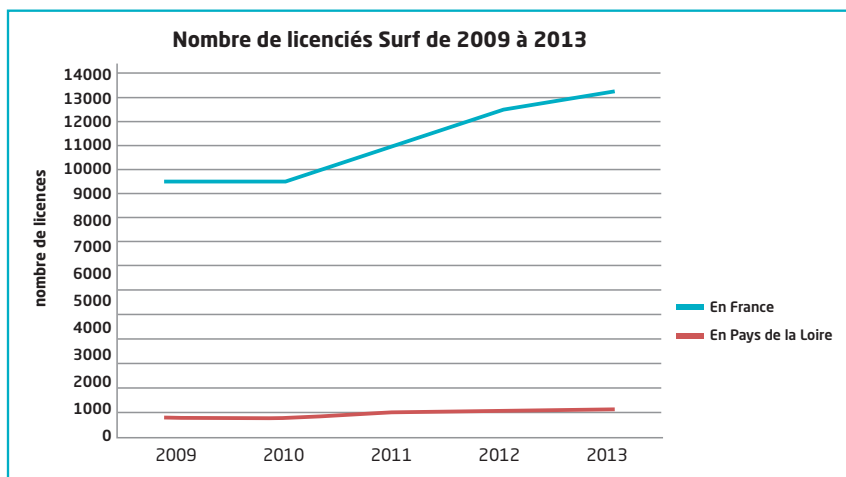
En 1964, La Fédération française de surfriding est créée par Guy Petit, Maire de Biarritz. L'objectif de la création de la fédération était de réunir toutes les « tribus » des plages qui se faisaient concurrence. Le Surf club de la Chambre d'Amour (64) devient le Surf club de France, lequel rivalise avec le Waikiki de la Côte des basques (64).

Le 20 août, a lieu la réunification de ces clubs. Si la Fédération est créée en août 1964, la déclaration en préfecture n'intervient que le 13 juin de l'année suivante.

Aujourd'hui, le surf regroupe l'ensemble des disciplines suivantes :

- surf
- bodyboard
- longboard
- tandem
- kneeboard
- skimboard
- bodysurf
- jet surf
- stand up paddle surf

Après cinquante ans d'existence (1964-2014), la Fédération française de surf regroupe actuellement près de 15 000 licenciés, 160 clubs ainsi que 124 écoles françaises de surf (EFS) labellisées en France métropolitaine et outre-mer.



Elle est affiliée à la Fédération internationale de surf (ISA) ainsi qu'à la Fédération européenne de surf (ESF).

Son développement depuis sa création a été régulier mais ces dernières années, le surf a connu un engouement considérable.

Dans les Pays de la Loire, le nombre de licenciés est passé de 732 en 2009 à 1 214 en 2013, soit une progression de 65 %.

■ LE SURF EST UNE DISCIPLINE VARIÉE

De nombreuses disciplines existent au sein même de la grande famille du surf. Il se pratique aussi bien allongé, à genoux ou debout, sur des planches courtes ou longues, avec ou sans pagaie, mais également tracté ou à la seule force des bras. Tous ces pratiquants sont fédérés autour d'une seule passion : la vague et les sensations que celle-ci leurs procure.

Le surf regroupe aussi tous types de publics, des plus jeunes aux seniors, valides ou en situation de handicap. L'association nationale handi surf, mis-

sionnée par la FFS pour le développement du surf auprès des personnes en situation de handicap, développe des actions de formation des cadres ainsi que des événements autour du handi surf, en s'appuyant sur des ambassadeurs connus et reconnus pour leurs exploits sportifs et leurs investissements dans le milieu associatif.

■ LE SURF VÉHICULE DES VALEURS

Le surf regroupe les pratiquants autour de mêmes valeurs :

- le partage
- l'amitié
- la sportivité
- la persévérance
- l'optimisme

Ces valeurs essentielles sont galvanisées par le milieu maritime dans lequel elles sont mises à l'épreuve.



© Ligue de surf des Pays de la Loire

■ LE SURF PROPOSE UN ENCADREMENT ADAPTÉ À TOUS

Les bénévoles souhaitant encadrer le surf dans un club affilié à la FFS ont la possibilité de passer le Brevet d'initiateur fédéral surf (BIF) qui leurs apportera les compétences garantissant la sécurité et la progression pédagogique des surfeurs encadrés.

Les professionnels de l'encadrement du surf, titulaires d'un diplôme d'État (BEES surf ou BPJEPS surf) sont compétents pour initier et faire progresser tous

les publics. Ils peuvent se spécialiser dans l'entraînement en obtenant le Brevet d'entraîneur fédéral (BEF).

Les Écoles françaises de surf (EFS), label créé par la Fédération française de surf, proposent un encadrement garantissant la qualité aux pratiquants : accueil, équipements, méthodes pédagogiques, passeport EFS, matériels, etc.

ORGANISATION – GOUVERNANCE EN PAYS DE LA LOIRE

La Ligue de surf des Pays de la Loire a pour objet l'accès à la pratique du surf pour tous. Celle-ci a pour but :

- d'organiser, de contrôler, de développer la pratique des activités de vagues en Pays de la Loire ;
- de diriger, de coordonner et de surveiller l'activité des associations pratiquant les activités sportives précitées, conformément constituées sur la région des Pays de la Loire et de grouper celles-ci au sein de comités départementaux ;
- d'établir et de faire respecter les règles techniques et déontologiques des disciplines précitées ;
- de délivrer les titres régionaux ou départementaux relatifs aux compétitions agréées ;
- d'entretenir toutes les relations utiles avec les pouvoirs publics.

La Ligue de surf des Pays de la Loire :

- est composée des clubs et des comités départementaux de la région, et est affiliée à FFS ;
- son comité directeur est composé de six membres élus par les clubs, chaque club possédant un nombre de voix attribué en fonction du nombre de ses licenciés.

La Ligue de surf des Pays de la Loire ne possède pas de locaux. Toutes les réunions, actions ou projets s'opèrent jusqu'ici dans les locaux des clubs ou en louant des structures.

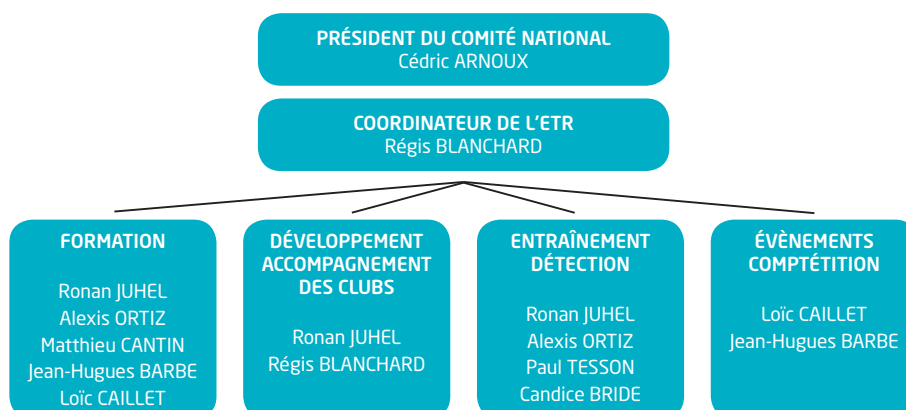
Il apparaît urgent que la Ligue ait des locaux (salle de réunion, salle de formation, vestiaires, local à matériel...) car cette absence de structure empêche son développement.

■ LE SCHÉMA DE COHÉRENCE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS AU SEIN DE LA LIGUE DE SURF

La coordination a été confiée au cadre technique national, coordonnateur de l'ETR, Régis Blanchard.

La démarche a été la suivante :

- présentation du projet auprès des élus en juin 2013 ;
- présentation de la démarche auprès de l'ETR en septembre 2013 ;
- recueil des données et élaboration des hypothèses de départ et validation par les élus ;
- travail sur les données et définition des besoins en cartographie ;
- réalisation des cartes par le service de la Région des Pays de la Loire s'occupant du Système d'information géographique ;
- rédaction du schéma de cohérence des équipements sportifs de surf en Pays de la Loire ;
- présentation et validation en assemblée générale de décembre 2014.



SITUATION DU SURF DANS LES PAYS DE LA LOIRE

■ LES CLUBS ET STRUCTURES COMMERCIALES

Le surf ligérien se caractérise par une multiplicité des types de structures proposant des activités en lien avec le surf :

- les associations de type loi 1901 affiliées à la FFS (les clubs) ;

- les écoles commerciales, labellisées EFS ou non labellisées ;
- les sociétés d'économie mixte proposant des activités relevant du surf.

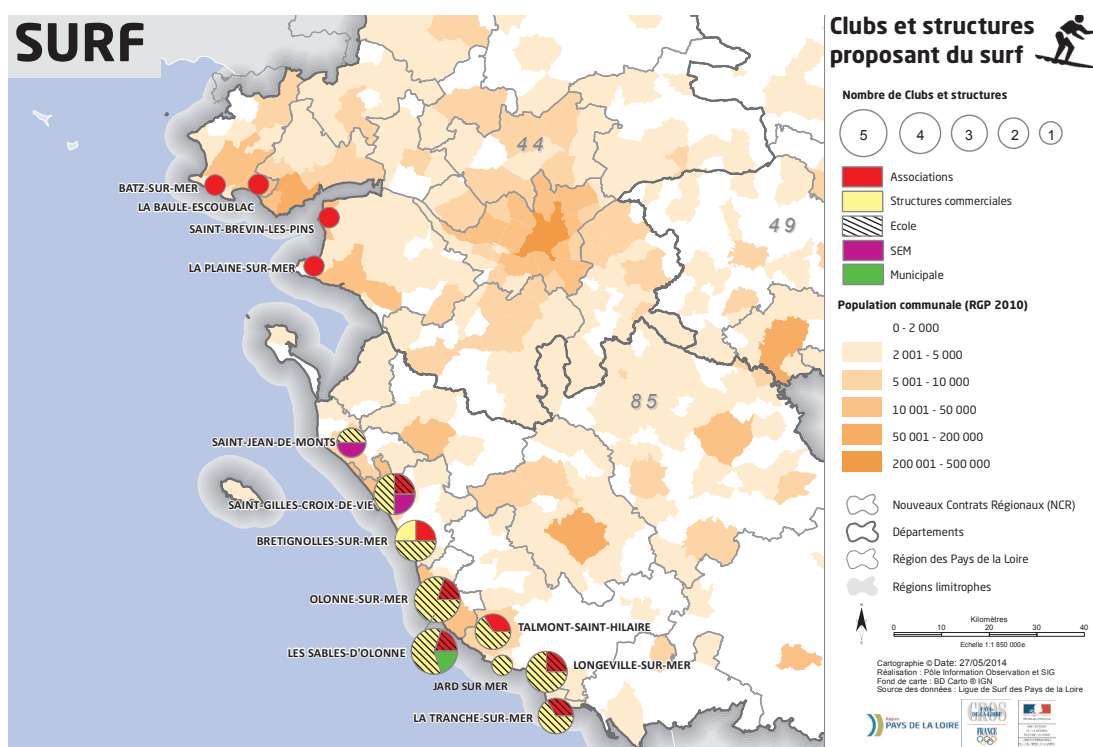
■ LES CLUBS

La Ligue dispose de treize clubs répartis sur tout notre littoral. Nous retrouvons toutes les typologies :

- petit club à vocation loisir : association Surf Bourgenay (ASB), Breteam surf club ;
- club moyen disposant de quelques heures d'intervention d'un professionnel : Longeville surf club, Olonna surf club...

- gros club professionnalisé : Surfing Saint-Gilles (deuxième club français), développant tout type d'activité (école de surf, école de sport, surf scolaire, entraînement, etc.)

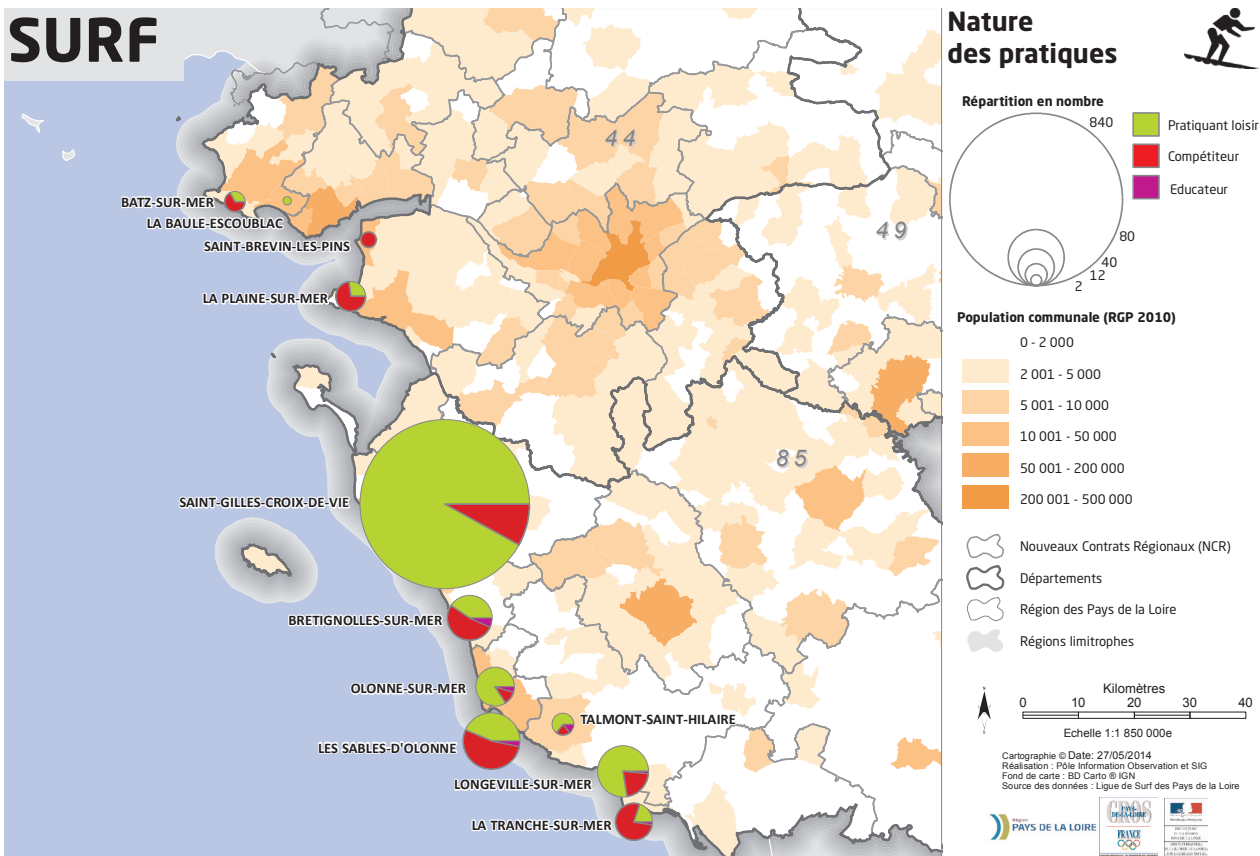
Fin 2013, ces clubs regroupaient 1 214 licenciés, ce qui classait notre région à la troisième place derrière l'Aquitaine et la Bretagne.



Les différents types de licences existantes correspondent aux types de pratique dans les clubs :

- licence pratiquant
- licence compétition
- licence éducateur

SURF



LES PRATIQUANTS

Ils sont en augmentation sur la dernière olympiade (+ 42 %) mais on retrouve essentiellement des pratiquants « *loisirs* ». Ce sont des jeunes (- 18 ans) qui ont contribué à cette augmentation de licenciés (+ 50 %).

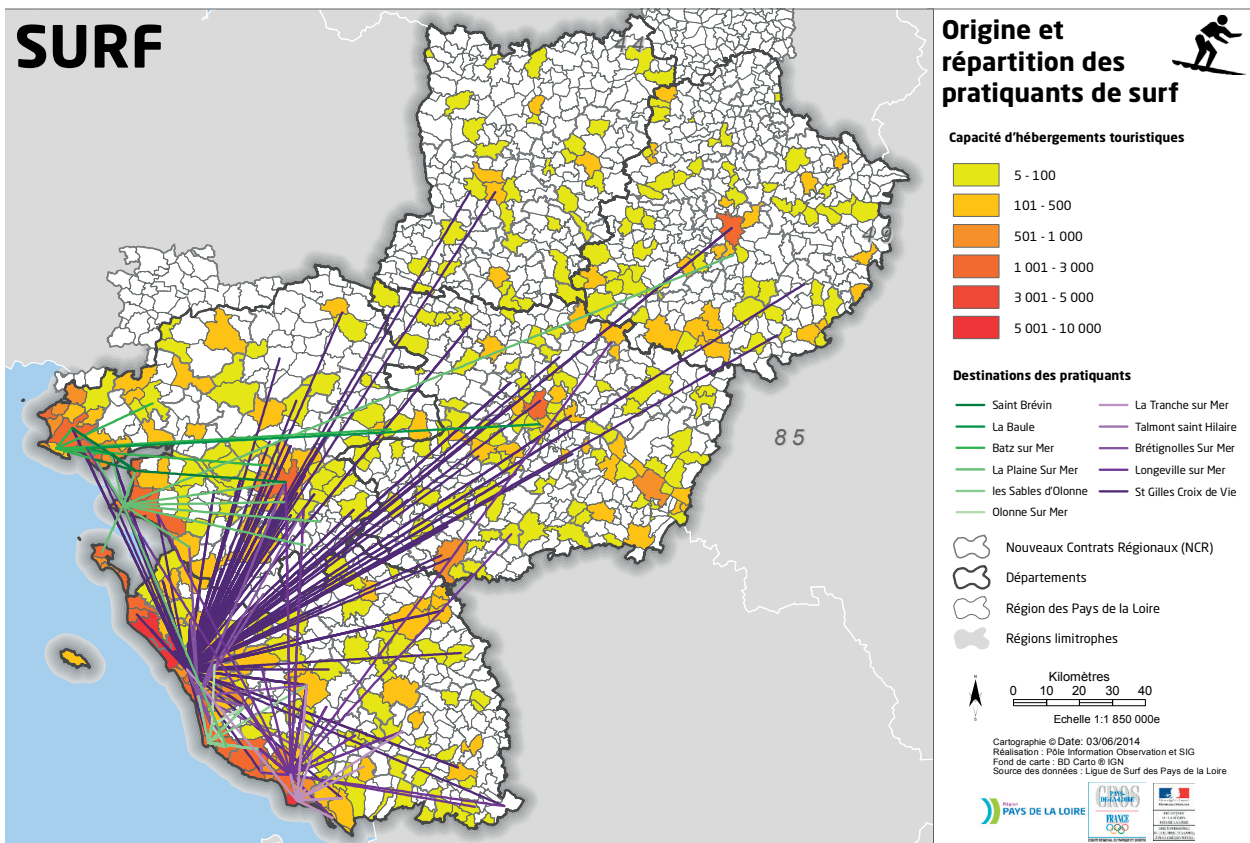
Le nombre de femmes licenciées a augmenté de 37 % (donc moins que la moyenne d'augmentation de licenciés).

Le stand-up paddle surfing (surf debout avec une pagaie, nouvelle pratique apparue il y a moins de dix ans) participe à ce développement et de nouveaux clubs de Sup (abréviation pour stand-up paddle) exclusivement commencent à voir le jour (comme JPS 44).

En 2013, la Ligue compte 1 213 licenciés alors que des milliers de pratiquants ligériens profitent des vagues et des spots de la région à longueur d'année sans souscrire à une licence.

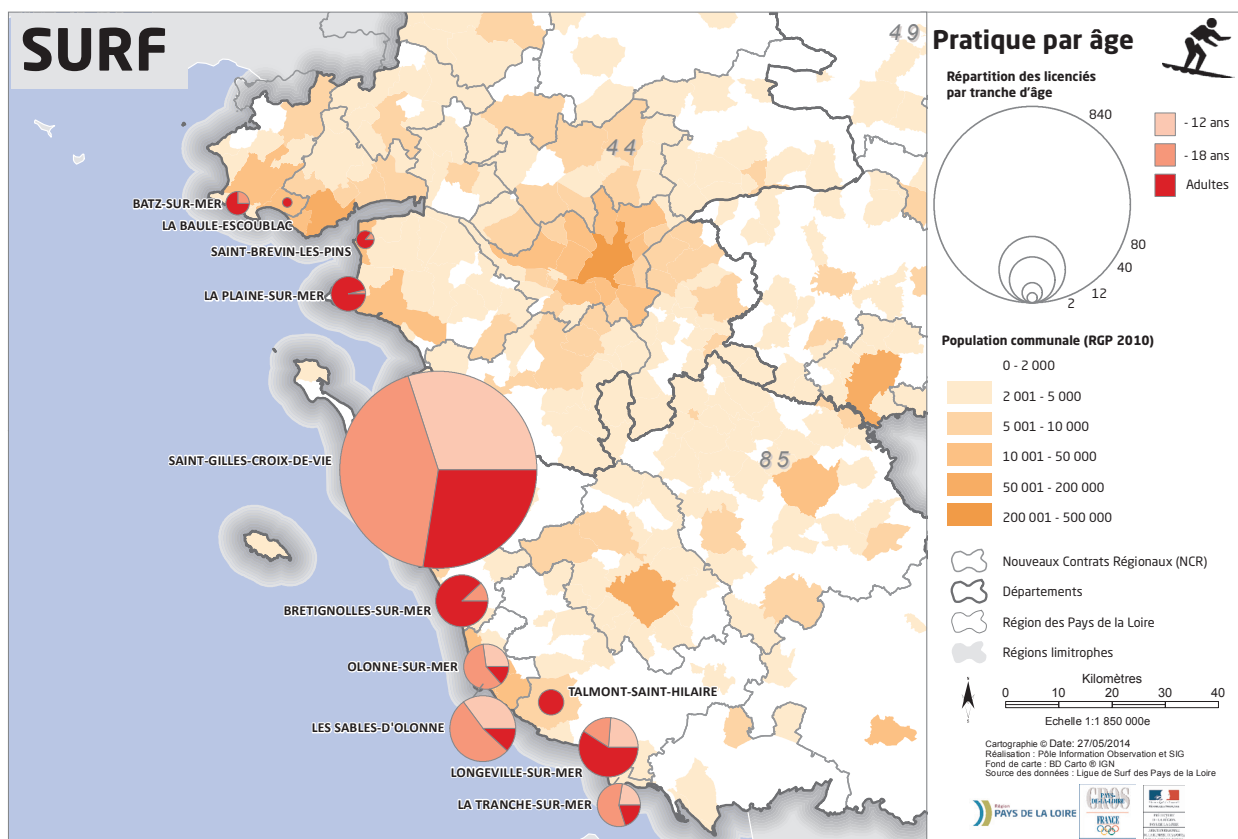


© Fédération française de surf



L'origine géographique des licenciés démontre que le surf attire aussi des personnes qui n'habitent pas à proximité du littoral et il paraît certain que cette tendance est renforcée pour les pratiquants non licenciés.

Les clubs attirent donc des licenciés domiciliés hors de leur commune ou même des communes limitrophes de leur lieu d'implantation, mais cela caractérise aussi le « nomadisme » des surfeurs qui peuvent parcourir beaucoup de kilomètres pour pratiquer leur sport favori.

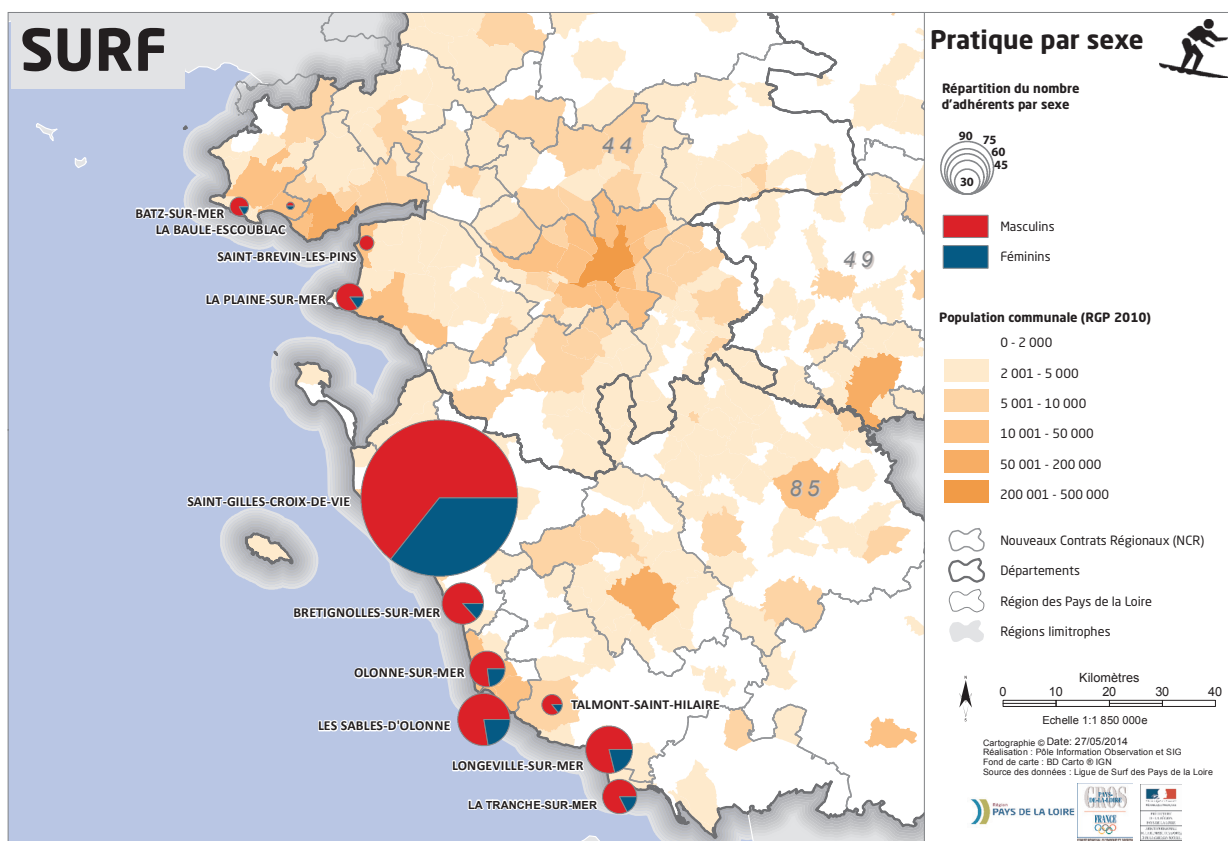


La répartition par âge des licenciés dans les clubs montre une hétérogénéité qui révèle les différents stades de développement dans lesquels sont les clubs :

- les clubs très développés proposant une offre d'encadrement complète avec des professionnels ont une répartition à peu près égale dans les trois

tranches d'âge (moins de 12 ans, entre 13 et 18 ans, plus de 18 ans) ;

- les clubs faiblement développés, notamment sans pratique encadrée, attirent plutôt un public d'adultes, les parents ne laissant pas leurs enfants surfer dans un club non structuré ou sans local.



La répartition des licenciés par sexe montre que le surf fait partie des disciplines qui attirent les femmes et les jeunes filles, et que ce public est en plein développement (+ 37 % sur la dernière olympiade).

Chaque année, La Ligue des Pays de la Loire s'associe avec un club partenaire qui organise le « *Breteam girl festival* ». Cette journée est dédiée exclusivement aux femmes, qui peuvent découvrir gratuitement le surf, encadrées par des professionnels.

■ LES PRATIQUES

Nous pouvons identifier différents types de pratiques d'encadrement de la part des clubs affiliés :

- Le « *jardin des vagues* » accueille les plus jeunes surfeurs de quatre à huit ans. Il s'agit d'une découverte du milieu aquatique et de l'activité surf adaptée aux très jeunes, d'un point de vue pédagogique et avec un encadrement renforcé.

- L'initiation s'adresse aux primo-débutants quel que soit leur âge.
- Le perfectionnement s'adresse à un public désireux de découvrir puis progresser dans l'activité dans un but autre que la compétition quel que soit l'âge.
- Les entraînements à la compétition concernent un public possédant un niveau de surf « *vague d'or* », et ce à partir de dix ans.

- Les personnes en situation de handicap peuvent pratiquer au sein des clubs proposant un encadrement qualifié comme l'Olonna surf club ou bien le Surfing Saint-Gilles. La Ligue des Pays de la Loire de surf dispose de matériel adapté type « *benboard* » qu'elle met à disposition de ces clubs pour cette pratique.
- De nouveaux produits d'encadrement destinés aux entreprises (séminaires avec pratique du surf incluse) se développent.

Quant à la **pratique libre**, elle s'est développée considérablement ces dernières années et continue sa progression. Une récente étude menée sur le territoire aquitain, région la plus développée en terme de pratique du surf mais qui permet d'avoir un aperçu de ce qui se passe en Pays de la Loire, montre l'impact touristique que peut avoir notre pratique sur un territoire :

« Dénombrement des journées surf : comptage des surfeurs présents dans l'eau sur trois tranches horaires dans la journée, variables d'un jour d'enquête à l'autre. Sur la saison estivale 2012, plus d'un million de journées surf pour un nombre de surfeurs estimé à 100 000, 45 % de locaux pour 55 % de touristes. »

Même si l'Aquitaine, qui regroupe les trois départements les plus « *populaires* » pour la pratique du surf en France, ne peut être comparée aux Pays de la Loire, ce chiffre de 100 000 surfeurs sur une seule région démontre le développement dynamique de ces dernières années pour la pratique libre.

Cet engouement pour la pratique du surf induit :

- une **surpopulation régulièrement constatée** sur les spots ;

- une **importante demande d'activités encadrées**, surtout en été, à laquelle les écoles ne peuvent répondre complètement ;
- un **allongement de la saison d'encadrement** des cours de surf (de Pâques à fin octobre).

Concernant la pratique de haut niveau en Pays de la Loire, notre région a régulièrement été capable de produire des champions qui ont intégré le collectif équipe de France à plusieurs reprises. Parmi ces champions on retrouve notamment Grégory Pastusiak (quatre fois champion de France de Surf open) ; Caroline Angibaud, championne de France de stand up paddle surf et race 2014 ; Lucie Milochau, vice-championne de France de surf espoirs 2013 ; Tristan Guilbaud, vice-champion de France de surf open en 2012 et 3e en 2013 ; Augustin Arrivé, membre du collectif France cadets 2013 et 2nd du Grom search 2014 ; Arthur Morel, membre du collectif France bodyboard espoirs 2013 ; Céline Roucher et Loïc Caillet, champions de France de surf Tandem 2012...

Le schéma d'accès vers le haut niveau est très bien structuré. Nos deux sections sportives scolaires (section sportive départementale, section sportive régionale) fonctionnent de manière optimale mais avec des difficultés de pratique en hiver (rude) et en été (peu de vagues et espaces de pratique restreints). Bon nombre de jeunes sportifs prometteurs (formés par les clubs) souhaitent intégrer ces structures qui ne disposent que de très peu de places libres chaque année.

De ce fait, un échelon supérieur manque à ce schéma, de type pôle espoir ou Centre labellisé d'entraînement (CLE), pour lequel la Ligue de surf travaille à la mise en place.

ÉTAT DES LIEUX DES EQUIPEMENTS

Un littoral déséquilibré en zones de pratique dédiées au surf :

- Les zones de surf sont concentrées en Vendée et un peu en Loire-Atlantique.
- La Loire-Atlantique dispose d'un littoral plus attrayant pour la pratique du « *sup race* » et de la « *balade* ».

Des zones dédiées au surf trop étroites au regard du nombre de pratiquants :

- Les zones de surf dédiées à la pratique sont trop étroites en été, que ce soit pour la pratique libre ou la pratique encadrée (école de surf).
- Les communes du littoral ligérien ont des difficultés à agrandir les zones dédiées pour ne pas restreindre les zones de baignade, se réfugiant derrière l'image de station balnéaire alors que le surf se pratique lui toute l'année.

Cette situation génère des conflits d'usagers (surfeurs/ baigneurs et surfeurs/surfeurs).

Un faible taux d'équipement structurant pour l'activité :

- Six structures sur treize disposent d'un équipement en « *dur* » permettant de développer des activités toute l'année, mais certains clubs sont trop à l'étroit.

Aucun équipement complet destiné à la formation, à la progression, au haut niveau :

- Aucun équipement central pour les clubs et la Ligue n'est dédié à la formation, à l'entraînement plus global (préparation physique) et à l'accès au haut niveau, ou à toute autre action développée par la Ligue, permettant de fédérer, regrouper le surf en Pays de la Loire en un seul lieu.
- En hiver, les conditions de pratique sont rudes, aucun équipement de pratique n'existe pour être moins exposé (type wavegarden).

AMBITIONS 2025

- La professionnalisation dans les clubs et la Ligue : le développement des clubs existants ne sera possible que lorsqu'ils auront un professionnel à l'année qui interviendra auprès des différents publics. L'investissement de la Ligue dans la formation au BPJEPS activités nautiques mention surf (organisée par le CREPS des Pays de la Loire) permettra d'avoir des professionnels issus de la région dans nos clubs.
- La construction d'équipements structurants pour la discipline (clubs avec vestiaires, salle de réunion/formation, etc.).
- La mise à disposition d'équipements complets permettant une pratique à l'année (vestiaires, douches, bureau, salle polyvalente), en étroite relation avec la professionnalisation des clubs et leur développement.
- L'extension des espaces d'évolution qui répondent aux obligations de sécurité (zones de surf évolutives l'été) mais aussi aux contraintes climatiques de la région (équipements de surf hors mer : wavegarden).
- Le développement de l'accessibilité de la pratique du surf aux personnes éloignées de cette pratique (femmes, personnes en situation de handicap, seniors...), formation des professionnels de l'encadrement, mise en accessibilité des équipements existants et réflexion pour de nouveaux équipements plus adaptés.
- Continuer la structuration de la filière de haut niveau de manière cohérente et aboutie (CLE ou pôle). Nos sportifs ligériens doivent pouvoir rester en Pays de la Loire pour continuer de performer lorsqu'ils ont atteint un niveau national ou international.

BESOINS EN ÉQUIPEMENTS

■ ÉQUIPEMENT STRUCTURANT : UNE MAISON DE LA GLISSE LIGÉRIENNE

La Ligue de surf ne dispose d'aucun équipement alors qu'elle développe des actions en direction du public, des clubs, des bénévoles, des professionnels. Cet équipement, nécessaire pour la continuité de son développement, devra se caractériser par :

- la proximité d'un espace d'évolution de surf permettant la pratique du surf à tous niveaux ;
- la polyvalence (bureau, salle polyvalente équipée, vestiaires, douches, salle de rangement du maté-

riel, salle de réparation du matériel) et l'accessibilité à toutes les personnes en situation de handicap ;

- une construction mais également un fonctionnement respectueux de l'environnement (insertion dans le paysage, matériaux écologiques, panneaux solaires...);
- la capacité à pouvoir être mutualisé avec d'autres disciplines (char à voile, sauvetage côtier, kitesurf...).



Maison de la glisse du Cotentin surf club (Normandie)

■ L'OUTIL DU FUTUR POUR LA PROGRESSION DU SURF ET SA MÉDIATISATION : LE WAVEGARDEN

Nouveau concept de piscine à vagues développé par une société espagnole, les « wavegarden » permettront au surf de demain une progression plus rapide du niveau des surfeurs (répétition des gestes) et une médiatisation simplifiée pour le surf de compétition :

- annulation des contraintes climatiques (pas de vagues ou mauvaises vagues) ;
- vagues régulières et identiques à chaque fois ;
- choix des horaires de début et de fin de compétition ;
- pratique du surf possible à n'importe quel moment (toute l'année, de nuit comme de jour).

Ces piscines à vagues permettront aussi à une nouvelle population de pouvoir accéder plus simplement à la pratique (en école ou en libre).

DOSSIER

WAVEGARDEN

Analyse & Expertise sportive par la FFS



SOMMAIRE

I-	Introduction :.....	3
1)	Une logique inscrite dans le projet fédéral	3
2)	Description de la Wavegarden.....	4
II-	Enjeux Fédéraux.....	6
1)	Enjeux Sportifs	6
2)	Enjeux Environnementaux	9

I- Introduction :

Ce document se propose d'analyser l'impact engendré par la construction d'une Wavegarden. Il est important de bien penser le projet et de trouver les meilleures solutions pour optimiser son bon fonctionnement (en termes de bassin de population, de facilité d'accès et de qualité des équipements). La Fédération française de surf est l'organisme le plus apte à conseiller les parties prenantes sur les enjeux sportifs ainsi que sur la réglementation. La Wavegarden étant un équipement sportif, l'implication de la Fédération semble incontournable.

Pour cela, nous analyserons nos besoins en tant que fédération sportive de façon à comprendre quels sont les incidences pour le développement du surf.

Puis nous nous intéresserons à ce qu'est la Wavegarden, d'un point de vue technique de façon à bien la situer dans notre stratégie. Nous analyserons donc les enjeux sportifs et environnementaux.

Enfin, nous nous focaliserons sur le lieu d'implantation de la Wavegarden. Nous analyserons son accessibilité, les impacts de son implantation...

1) Une logique inscrite dans le projet fédéral

La Fédération française de surf possède la délégation de service public du Ministère chargé des Sports pour le surf et ses disciplines associées. Elle a donc pour mission principale d'organiser, de développer et de réglementer la pratique du surf en France, aussi bien en milieu naturel qu'en milieu artificiel. Elle se situe aujourd'hui dans un contexte particulier, avec notamment la prise en compte du surf de haut niveau. La France brille actuellement au 4^e rang mondial et au 1^{er} rang européen. Elle est présente sur la discipline majeure, le surf, mais existe aussi de façon très performante sur les autres disciplines.

Un des objectifs de la fédération est l'augmentation du nombre de pratiquants. Former plus et plus jeune, former des éducateurs au très haut niveau, et chercher

l'innovation dans les nouvelles technologies doivent nous permettre d'atteindre d'autres objectifs. Il est primordial de passer par ces étapes pour développer et structurer le surf en France. Les bassins artificiels qui pourraient bouleverser les pratiques d'entraînement, sont un paramètre essentiel sur cette olympiade.

La Wavegarden peut aujourd'hui rendre possible un accès aux Jeux Olympiques, véritable objectif de la fédération internationale ; son président, Fernando Aguerre, élu au CIO, œuvre en ce sens. Avec la Wavegarden, une opportunité sans précédent s'ouvre au développement du surf français. La mise en œuvre doit être rapide pour avoir un temps d'avance sur les autres pays qui développent la pratique du surf, qui ne tarderont pas à développer eux aussi ces nouveaux outils.

Après le succès du stand up paddle qui se développe sur tout le territoire (océan, mers, lacs et rivières), nous avons la possibilité de démocratiser la pratique du surf, et de la proposer au plus grand nombre.

De plus, consolider la fédération et optimiser un groupe de partenaires socio-économiques et institutionnels en apportant notre expertise à un tel projet fait partie intégrante de notre projet fédéral :

- ✓ *Participer à l'élaboration technique et technologique du projet de vagues artificielles en France, outil potentiellement révolutionnaire dans l'approche de la très haute performance.*
- ✓ *Apporter une expertise sur la future réglementation¹.*

2) Description de la Wavegarden

C'est un concept industriel breveté par la société espagnole « Instant Sport », basée à San Sébastian. La Wavegarden est une vague artificielle, mise en place sur un plan d'eau artificiel ou aménagé, générée par un système équivalent à deux ailes d'avion situées sous l'eau. Un prototype grandeur nature est installé à Aizarnazabal, dans le pays basque espagnol. Des conditions sont nécessaires à son installation :

- Elle doit être installée sur une zone minimale de 200m / 60m
- La profondeur d'eau doit être constante et comprise entre 1m et 2m

¹ Extraits du Projet fédéral 2013-2017

- Le fond de la Wavegarden imite les bancs de sable et les récifs de l’océan
- Le périmètre du plan d’eau à proximité de la vague doit être légèrement modifié pour pouvoir garantir une bonne dissipation de la vague
- Le plan d’eau doit être vidangé tous les ans pour les travaux de maintenance
- L’eau peut être salée ou douce

	Wavegarden Aizarnazabal	Wavegarden Optimale
Dimensions	280m x 60m	300m x 150m
Hauteur de vague maximale	1,2m	1,9m
Fréquences (Vagues par min.)	2/3	2/1
Durée de la vague	10 secondes	28 secondes
Zone d’évolution	2 experts – 2 débutants	2 exp. – 2 intermé. – 4 déb.
Consommation électrique	270 kw/h	500 kw/h
Volume d’eau	9 000m ³	30 000m ³
Coût de l’investissement	Environ 3 M€	Entre 5 et 5,5 M€

La Wavegarden est :

- Un ERP (Etablissement recevant du public) ;
- De Type PA (Etablissement de plein air) ;
- De Catégorie 2 (si accueil entre 701 personnes et 1 500 personnes).

II- Enjeux Fédéraux

1) Enjeux Sportifs

La Wavegarden apporte très clairement une plus-value technique indiscutable à la Fédération Française de Surf qui pourra y mettre en place des entraînements réguliers, innovants sans se soucier des contraintes aléatoires du milieu naturel. Un tel complexe offre d'autres possibilités, notamment dans la continuité de l'entraînement, en assurant une pratique en hiver.

a) Un avantage certain pour nos différents organismes :

Centre de haut niveau français et européen

Afin de renforcer l'image sportive du complexe et améliorer le niveau de nos sportifs français, la Wavegarden a été pensée de manière à ce que la FFS puisse mettre en place les entraînements les plus complets possibles. Ce projet étant intégré dans le parcours d'excellence sportive de la FFS, validé par le ministère chargé des sports, pour l'entraînement des sportifs de haut niveau, et notamment du Centre de Rassemblement de l'Elite Fédérale basée à Hossegor et regroupant les collectifs France jeunes et France séniors, Elites dans les différentes disciplines.

Un centre d'entraînement innovant

Nous pouvons imaginer, en plus de la Wavegarden, mettre en place des outils complémentaires : une salle d'analyse vidéo, avec un système de prise d'image intégré à la Wavegarden avec un feed back dit « dans l'instant », une salle de musculation pour assurer une préparation physique optimale. Cela permettrait également de développer de nouvelles techniques d'entraînement déjà présentes dans d'autres sports (le travail en sur-fatigue par exemple). Ou encore avec la mise en place d'un skate parc avec bac à mousse, outil qui est de plus en plus utilisé dans la préparation des surfeurs de haut niveau, notamment pour l'acquisition des manœuvres aériennes.

Un outil supplémentaire pour nos pôles

Idéalement située, la Wavegarden pourra être bénéfique à la formation des meilleurs jeunes présents au sein de nos pôles, et notamment celui du pôle France situé à Biarritz. De plus, dans la région Aquitaine, nous notons la présence de tous les clubs formateurs majeurs, ainsi que de nombreuses sections sportives : Biarritz, Hendaye, Hossegor, Capbreton, Soustons. La Wavegarden pourra également amener la création d'autres pôles en France de par la facilité de son implantation.

b) Une opportunité innovante et médiatique

Un nouveau format de compétition

Arrivée du sport spectacle dans le milieu du surf ? Cela devient possible avec la Wavegarden : disparition des contraintes climatiques et choix des conditions par l'organisateur. La disparition du côté aléatoire des conditions entraîne un changement sans précédent pour le surf, avec de nouvelles opportunités de développement :

- Diminution du hasard et de la part de chance. Tous les compétiteurs ont le même nombre de vagues, la même qualité de vague, des droites et des gauches. Le résultat est alors représentatif de la performance technique, ce qui est encore difficilement évaluable de nos jours.
- Amélioration de l'accessibilité. Possibilité d'accueillir tous les publics, cela ouvre l'accès à toutes les personnes volontaires. L'aménagement des alentours de la Wavegarden est donc un point important.
- Facilitation de l'organisation d'évènements, de « spectacles ». L'agencement et la mise en place d'un site de compétition, avec ou sans tribune, sur sol dur (et non dans le sable) deviennent possibles.
- Mise en place d'une programmation définitive longtemps avant l'évènement. Grâce à la Wavegarden, nous garantissons les horaires des différents tours de la compétition. Nous pouvons annoncer l'heure de la finale dès la création de l'évènement. Cela est un facteur essentiel qui ouvre de grandes opportunités de diffusion en direct sur les chaînes de télévision.

L'ensemble de ces éléments participent fortement à la facilitation de la médiatisation. L'organisation d'une compétition deviendra alors comme dans la plupart des sports, indépendante des conditions. Nous pourrons alors en tant qu'organisateur mettre en place des animations, des heures d'interview, des ordres de passages, une heure fixe pour les tours importants (quarts de finale, ½ finales, finale) ainsi qu'une heure de remise des prix. Ces éléments nous assurent une meilleure médiatisation, une meilleure visibilité de nos sponsors, une possibilité de proposer un direct. Une compétition de surf devient alors plus vivante, moins longue et plus accessible au grand public.

Mise en place d'un Club Affilié comme structure d'accueil

Avec ce nouveau concept, la Fédération Française de Surf aura l'opportunité de mettre en place le premier lieu d'initiation sécurisé et contrôlé (conditions : taille des vagues, vitesse des vagues, ...) en France.

La gestion d'une telle structure nécessite du personnel à temps complet. Aussi bien un service technique, capable d'entretenir et de mettre aux normes l'équipement, qu'une équipe qui gère la structure : accueil, enseignements, sécurité, ...

Un club pourrait être créé et développé pour la Wavegarden, avec un salarié à plein temps qui s'occuperait de la logistique (gestion des plannings, ...) et deux Brevets d'Etats qui assureraient les cours. Il est important pour la Fédération Française de Surf de proposer une de ses structures pour en faire la promotion et assurer la qualité des prestations proposées.

Une nouvelle réglementation

La Fédération Française de Surf est l'entité qui règlemente le surf et sa pratique en France. Cette réglementation fait référence dans tous les cas de litige. La pratique en bassin artificiel étant nouvelle, la FFS doit proposer une réglementation adaptée à cette pratique spécifique. Il est dans nos prérogatives d'encadrer les différentes formes de pratique.

Des questions se poseront alors :

- Obligation du port du leash : Présence ou non d'éléments dans l'eau pouvant bloquer le leash, Type de planche utilisé, Nombre de pratiquants simultanés, ...
- Obligation du port du casque : Quels matériaux sont utilisés pour le fond, Type de planche utilisé, Protection autour des rebords du ponton central, ...
- Mise en place de nouvelles règles de priorité : la vague étant connue de tous, la mise en place d'un point de départ et d'arrivée est envisageable. Est-il nécessaire d'instaurer les règles de priorité, utilisées en milieu naturel, sur la Wavegarden ?
- Contrôle de la qualité des eaux : une pratique en bassin artificiel nécessite une réglementation sanitaire précise. La Fédération Française de Surf a les connaissances pour mettre en place ces nouvelles réglementations.

2) Enjeux Environnementaux

« Vivre de manière saine en relation avec la Nature et l'Environnement tout en proposant des solutions innovantes.² »

Dans ce genre de projet, il est impératif de prendre en compte un très grand nombre de facteurs. Pour permettre une réflexion complète autour de cet équipement, nous les avons listés, dans une approche exhaustive mais non limitative :

Relation de l'infrastructure avec son environnement immédiat

- ✓ Aménagement de la parcelle
- ✓ Qualité d'ambiance des espaces extérieurs pour les usagers
- ✓ Impacts de l'infrastructure sur le voisinage

Choix intégré des produits, systèmes et procédés de construction

- ✓ Choix constructif pour la durabilité et l'adaptabilité de l'ouvrage
- ✓ Choix constructifs pour la facilité de l'entretien de l'ouvrage
- ✓ Choix des produits de construction afin de limiter les impacts environnementaux de l'ouvrage
- ✓ Choix des produits de construction afin de limiter les impacts sanitaires de l'ouvrage

² Extrait projet fédéral 2013-2017

Chantier à faible impact environnemental :

- ✓ Optimisation de la gestion des déchets de chantier
- ✓ Limitation des nuisances pendant le chantier
- ✓ Limitation des pollutions et des consommations de ressources pendant le chantier

Gestion de l'énergie

- ✓ Réduction de la demande énergétique par la conception architecturale
- ✓ Réduction de la consommation d'énergie primaire
- ✓ Réduction des émissions de polluants dans l'atmosphère

Gestion de l'eau

- ✓ Réduction de la consommation d'eau potable
- ✓ Optimisation de la gestion des eaux pluviales
- ✓ Gestion des eaux usées
- ✓ Traitement de l'eau du bassin

Gestion des déchets d'activité

- ✓ Optimisation de la valorisation des déchets d'activité
- ✓ Qualité du système de gestion des déchets d'activité

Confort acoustique

- ✓ Optimisation des dispositions architecturales pour protéger les usagers des nuisances acoustiques

Confort visuel

- ✓ Optimisation de l'éclairage naturel

Confort olfactif

- ✓ Maîtrise des sources d'odeurs désagréables

Qualité sanitaire des espaces :

- ✓ Création des conditions d'hygiène spécifiques

Qualité sanitaire de l'air

- ✓ Maîtrise des sources de pollution

Qualité sanitaire de l'eau

- ✓ Qualité de conception du réseau
- ✓ Maîtrise de la température dans le réseau
- ✓ Maîtrise des traitements

Ces enjeux en matière environnementale sont à prendre en compte lors de la construction et de l'exploitation de la Wavegarden. Ils sont nombreux et contraignants mais pensés pour assurer la meilleure intégration possible de l'équipement dans son environnement. C'est à ce niveau-là qu'il s'agit d'être performant.

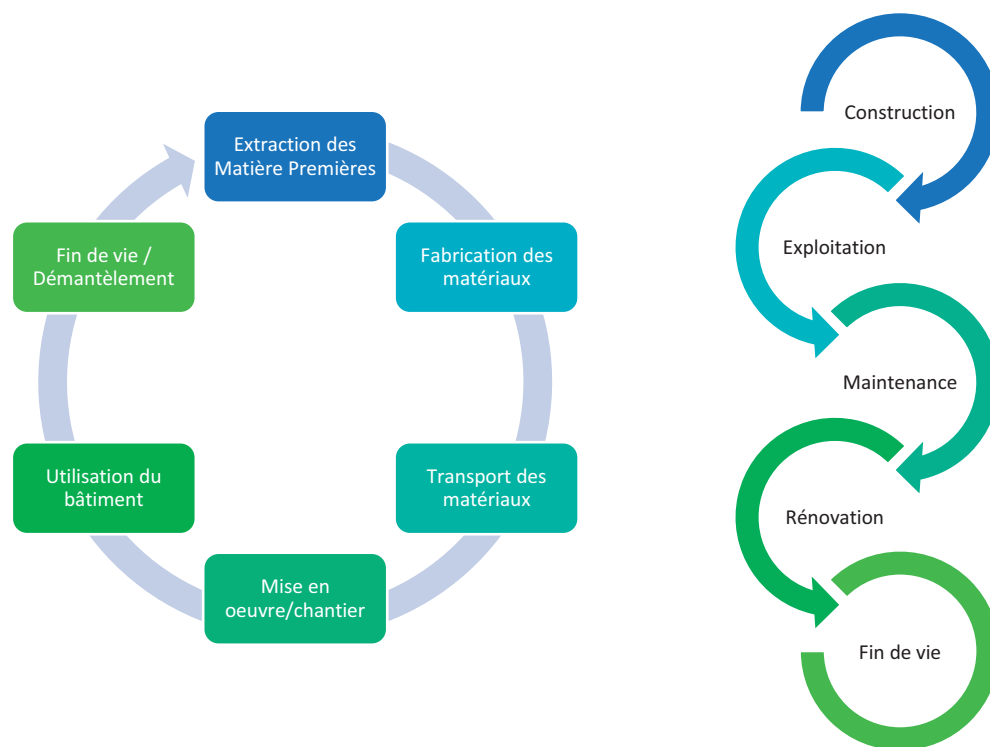
De plus l’empreinte écologique de la construction doit être la plus faible possible. Il est primordial que les concepteurs et les collectivités territoriales soient soucieux de l’environnement dans lequel la Wavegarden sera implantée.

Il est nécessaire de prendre en compte l’environnement pour plusieurs raisons :

- ✓ Code de l’environnement
- ✓ Règlements énergétiques, émissions de CO2, interdiction de certains produits phytosanitaires, ...
- ✓ Agenda 21
- ✓ SNDD (Stratégie Nationale de Développement Durable)

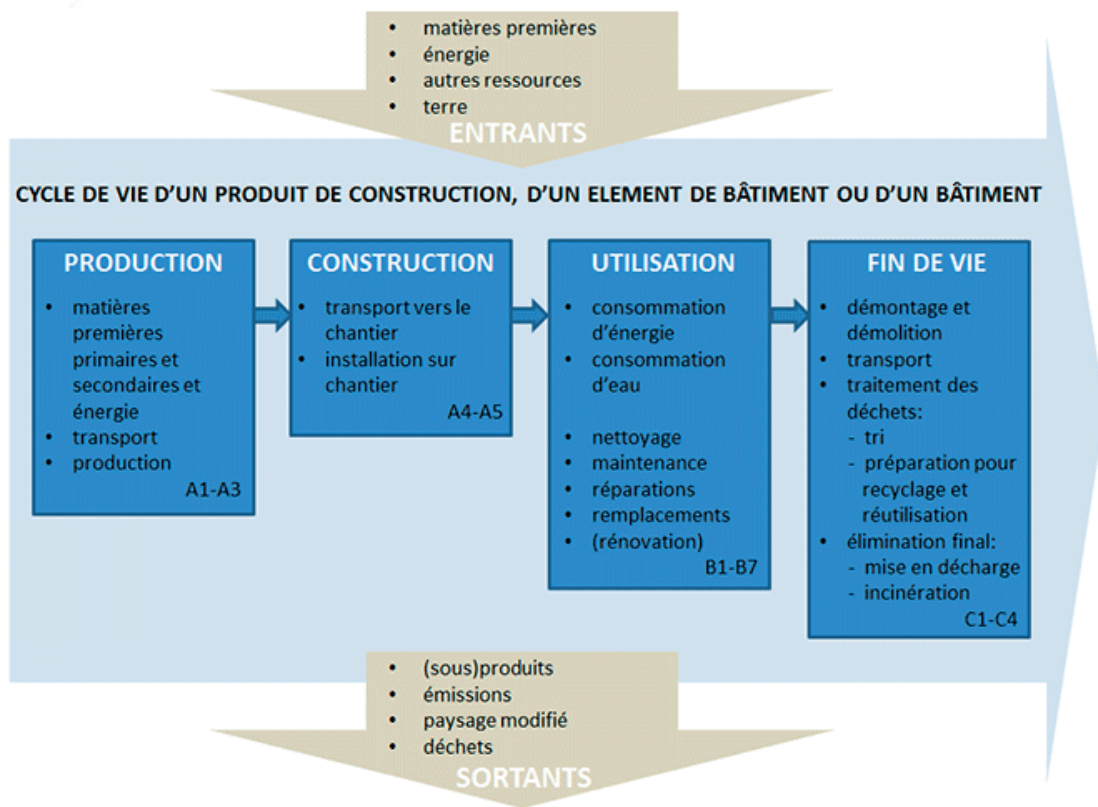
Ce projet doit également prendre en compte l’analyse du Cycle de vie de la Wavegarden :

Figure 1 : Cycle de vie d’une infrastructure



Septembre 2014, Martin DANDELLOT

Figure 2 : Analyse d'un cycle de vie



OSDD, Nathalie DURAND (source : Eiffage)

Réalisation

Septembre 2015
Région des Pays de la Loire
Hôtel de la Région - 1, rue de la Loire
44966 NANTES Cedex 9
Tél. 02 28 20 50 00 - Fax 02 28 20 50 05
www.paysdelaloire.fr

Rédaction

Ligue de surf des Pays de la Loire, avec l'appui du
Cabinet Amnyos

Photo de une

© Fédération française de surf

Mise en page

Région des Pays de la Loire

Maquette originale

Le Square D. (44)

